

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 12 novembre 2020

CDDG (2020)27
Point 10 de l'ordre du jour

**COMITE EUROPEEN POUR LA DEMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE
(CDDG)**

**ACTIVITES DU COMITE DES MINISTRES ET D'AUTRES INSTANCE
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

(du 11 juillet au 12 novembre 2020)

Note du Secrétariat
établie par la
Direction générale de la démocratie
Division de la gouvernance démocratique

1. Introduction

Ce document vise à donner des informations actualisées au CDDG sur les récents travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance, ainsi que dans les domaines actuellement couverts par le CDDG ou le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance, depuis la 11ème réunion plénière en septembre 2020.

2. Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Le 17 septembre, la Secrétaire Générale Marija Pejčinović Burić a lancé [un appel](#) en faveur d'une coopération multilatérale accrue entre les États membres de l'organisation afin de tirer les leçons de la crise pandémique et de renforcer la capacité de réaction aux problèmes sanitaires sur la base de principes communs et de meilleures pratiques. Cet appel fait suite à ses [précédentes interventions](#) en réponse à la crise.

En octobre, elle a [nommé un nouveau représentant spécial sur les crimes de haine et les crimes antisémites et antimusulmans](#) (Daniel Höltingen, actuellement directeur de la communication). Son mandat comprend les actions suivantes : a) sensibiliser et accroître la visibilité en communiquant activement sur les travaux de l'Organisation et les priorités de la Secrétaire générale sur la manière de combattre la haine et les crimes de haine antisémites et antimusulmans ; b) élaborer une réponse globale du Conseil de l'Europe aux crimes de haine antisémites et antimusulmans en travaillant en étroite collaboration avec toutes les structures concernées au sein de l'Organisation ; c) présenter des propositions spécifiques à la Secrétaire Générale sur les moyens de renforcer l'assistance et les conseils du Conseil de l'Europe aux États membres.

Le 13 octobre, la Secrétaire Générale, la Présidence grecque du Comité des Ministres et le Président de l'Assemblée Parlementaire ont publié [une déclaration commune concernant la situation au Bélarus](#), indiquant notamment que *"Les faits intervenus après l'élection présidentielle du 9 août au Bélarus et les mesures de répression prises par les autorités et les forces de l'ordre restent un motif de vive préoccupation. La liberté de réunion et la liberté d'expression sont des valeurs européennes fondamentales qui doivent être respectées. Il est inacceptable que des violences soient exercées contre des personnes qui manifestent pacifiquement. Nous condamnons avec la plus grande fermeté tout recours à la violence au Bélarus, notamment l'usage disproportionné de la force par les autorités contre des manifestants, qui a été observé récemment."*

3. Comité des Ministres

Sous l'égide de la présidence grecque du Comité des Ministres, une *conférence sur le rôle de la police dans une société démocratique* s'est tenue par vidéoconférence, les 20 et 21 octobre ([programme](#)). L'événement a réuni des représentants de haut niveau des ministres européens de l'intérieur et du défenseur français des droits de l'homme. Les questions abordées ont porté sur le recrutement et la formation des agents de la force publique, le rôle et la place des femmes dans la police, ainsi que la responsabilité et le contrôle interne et externe de la police. La conférence a également examiné comment le Code européen d'éthique de la police du Conseil de l'Europe a été mis en œuvre au niveau national près de 20 ans après son adoption.

La 130e session du Comité des Ministres (Athènes, vidéoconférence, 4 novembre 2020) a abouti à une [déclaration finale](#) intitulée "Répondre efficacement à une crise de santé publique dans le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit", qui indique notamment que *"la crise actuelle nous a clairement montré la nécessité d'une coopération multilatérale plus efficace et d'une gouvernance à plusieurs niveaux. Nous devons être mieux préparés pour les crises sanitaires et autres situations d'urgence à venir, dont les catastrophes naturelles et technologiques"* et que *"la sécurité nationale et la sûreté publique ne peuvent être efficacement assurées que dans une démocratie qui respecte pleinement l'État de droit"*.

4. Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

En raison de la crise sanitaire, la partie de session d'octobre de l'Assemblée a été annulée et remplacée par des réunions "élargies" de la Commission permanente agissant au nom de l'Assemblée.

Le 13 octobre, la Commission permanente a ainsi adopté la Recommandation 2179 (2020) et la Résolution 2337 (2020) sur "Les démocraties face à la pandémie de Covid-19" - [Lien vers les deux documents ainsi que le rapport d'accompagnement](#) de M. Ian LIDDELL-GRAINER (Royaume-Uni, CE/DA). Dans la Recommandation,

- 5 (...) **l'Assemblée invite le Comité des Ministres à se baser sur les expériences et bonnes pratiques nationales pour répondre à la pandémie de covid-19 en vue d'établir une liste de critères permettant la participation la plus démocratique possible dans les situations d'urgence.**
- 6 Notant que la coopération, la coordination et l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les différents niveaux de gouvernement (national, régional et local) se sont révélées cruciales pour l'efficacité et l'effectivité des réponses des États membres à la pandémie de covid-19, **l'Assemblée invite le Comité des Ministres à élaborer une recommandation contenant des lignes directrices sur la réponse et la gouvernance multiniveaux dans les situations d'urgence.**

Les 22-23 octobre, l'APCE a tenu plusieurs débats sur les défis de l'intelligence artificielle, notamment : la nécessité d'une gouvernance démocratique de l'IA ; le rôle de l'IA dans les systèmes de police et de justice pénale ; la discrimination causée par l'IA ; les menaces aux libertés fondamentales ; les défis médicaux, juridiques et éthiques dans le domaine des soins de santé. Le Comité permanent, réuni par vidéoconférence, a souligné la nécessité d'un cadre réglementaire mondial pour l'IA, basé sur la protection des droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, et a proposé que le Comité des Ministres soutienne l'élaboration d'un "instrument juridiquement contraignant" régissant l'IA. [Lien vers de plus amples informations.](#)

Le 3 novembre, à la lumière de la situation causée par la pandémie de COVID-19, la Commission du Règlement de l'APCE a approuvé un rapport qui propose des modifications audit Règlement pour permettre à l'Assemblée de tenir des sessions plénières à distance ou hybrides dans des circonstances exceptionnelles. Le rapport doit être discuté par la Commission permanente de l'Assemblée le 20 novembre.

5. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

Comme indiqué dans le précédent mémorandum, le [Parlement européen a demandé le 11 juin](#) un rapport de la Commission de Venise sur l'impact de la crise Covid-19 sur la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux ; ledit rapport a été publié début octobre, ([lien vers le rapport](#) adopté par la Commission de Venise lors de sa 124e session plénière tenue en ligne les 8 et 9 octobre 2020).

Lors de sa 124e session plénière en octobre 2020 et suite à l'adoption de son 1000e avis, la Commission de Venise a également présenté son volume jubilaire "Trente ans à la recherche de la démocratie par le droit". Une soixantaine d'auteurs - membres et anciens membres de la Commission, ainsi que des experts - présentent en profondeur divers aspects du travail de la Commission. La table des matières et des informations sur les demandes traitées sont disponibles sur le [lien](#) suivant.

Comme annoncé précédemment, la Commission de Venise a mis en place un [observatoire en ligne sur les situations d'urgence](#). Le 23 octobre, le site web a été mis à jour avec un système à double entrée pour accéder aux rapports de synthèse en fonction des pays ou de l'une des 18 thématiques spécifiques.

La Commission de Venise a organisé la 17^{ème} conférence européenne des administrations électorales autour du thème "Droit électoral et administration des élections en Europe, défis récurrents et bonnes pratiques" (événement en ligne) les 12 et 13 novembre 2020 ([lien](#) vers des informations complémentaires).

6. Groupe d'États contre la corruption (GRECO)

Au cours de la période de référence, le GRECO a publié les rapports d'évaluation et les rapports de conformité suivants (qui évaluent les mesures de suivi en réponse à l'évaluation) :

Thème de l'évaluation	Rapports d'évaluation	Rapports de conformité
Intégrité / corruption concernant les membres du parlement, les juges et les procureurs Voir le tableau avec les liens vers les rapports concernant le cycle 4	Saint-Marin (29/09/2020)	Albanie (06/10/2020), Andorre (07/10/2020) Croatie (21/10/2020) France (01/10/2020) Luxembourg (06/11/2020) République de Moldova (13/10/2020) Macédoine du Nord (02/10/2020) Fédération de Russie (18/08/2020)

Intégrité / corruption concernant les gouvernements centraux (hautes fonctions exécutives) et les autorités chargées de l'application de la loi Voir le tableau avec les liens vers les rapports concernant le cycle 5	N/A	Luxembourg (06/11/2020)
---	-----	-------------------------

7. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

A l'occasion de la **Journée internationale de la démocratie** (15 septembre), le Président du Congrès, Anders Knape, a [publié une déclaration](#) soulignant notamment que *"Si la démocratie constitue le socle qui fonde nos valeurs communes, c'est au niveau le plus proche des citoyens, au sein de nos villes et de nos régions, que la démocratie locale offre une opportunité unique d'engager les citoyens dans la prise de décision. C'est pourquoi, nous devons la défendre et veiller à respecter les principes démocratiques à tous les niveaux de gouvernance : européen, national, régional et local. La démocratie est un mode de gouvernement qui permet la pleine participation des citoyens dans les décisions qui les concernent, et, doit s'exercer au quotidien à travers des mesures concrètes. Elle est fondée sur un véritable partenariat entre les différents niveaux de gouvernance et avec les citoyens dans nos Etats."*

Les commissions **de la gouvernance, des questions d'actualité et du suivi ont tenu leurs réunions respectives les 15, 16 et 17 septembre 2020 en ligne (vidéoconférence)**. Plusieurs débats sur les répercussions de la pandémie de Covid-19 et les enjeux des crises majeures pour les collectivités territoriales européennes étaient à l'ordre du jour. Ils ont notamment examiné les conséquences sur la protection de la Charte européenne de l'autonomie locale, les élections locales et régionales, la gouvernance à plusieurs niveaux et la protection des minorités. Lien vers les pages web des réunions de la commission de la [gouvernance](#) et de la commission des [questions d'actualité](#); Commission de suivi : [La pandémie de Covid-19 ne doit pas aboutir à un «confinement»](#). Le Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GIE) a également tenu un débat sur ces questions lors de sa réunion du 18 septembre 2020 : [Le groupe d'experts indépendants du Congrès sur la Charte débat des conséquences du Covid-19 sur les systèmes de gouvernement en Europe](#).

Un certain nombre d'activités de coopération avec les pays bénéficiaires ont eu lieu pendant la période de référence. Par exemple, le 19 octobre, un webinaire en ligne sur "La promotion de l'éthique et la prévention de la corruption au niveau local et régional" ([programme](#)) a été organisé dans le cadre du partenariat Sud-Med du Congrès. Le webinaire a réuni des membres du Congrès, des représentants des associations nationales de collectivités locales et régionales et des autorités nationales du Maroc, ainsi que des représentants d'ONG travaillant sur ces questions. Les participants ont discuté de ces questions à la lumière de six rapports thématiques adoptés par le Congrès et publiés dans la [série "Éthique publique"](#).

8. Conférence des organisations internationales non gouvernementales

Au cours de la période de référence, la Conférence et ses organes ont publié divers rapports et déclarations en rapport avec les développements nationaux concernant la situation des ONG, la liberté d'association et certains mouvements civils qui ont été au centre de préoccupations ([lien vers la liste](#) de toutes les nouvelles récentes).

9. Elections et participation civile

Au cours de la période de référence, plusieurs activités ont été mises en œuvre en ligne ou lors de réunions physiques sur une base bilatérale (avec la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine) ou multilatérale, en mettant l'accent sur la participation des enfants et des jeunes à la vie civique et à la prise de décision - y compris aux élections, la résolution des litiges électoraux, la tenue d'élections dans le contexte d'une pandémie, les plates-formes d'apprentissage en ligne sur les questions électorales, l'utilisation des nouvelles technologies dans les cycles électoraux, l'amélioration des inscriptions et des services électoraux pour les électeurs, la réglementation et les pratiques des médias pendant les élections, le traitement de la désinformation pendant les campagnes électorales, etc. ([lien vers diverses nouvelles](#)).

La base de données Elecdata, qui rassemble les données électorales des 47 États membres du Conseil de l'Europe, a continué à être mise à jour avec des [informations sur l'impact de Covid-19 sur les élections et les référendums en Europe](#).

10. Forum mondial pour la démocratie (WFD)

En septembre, [il a été annoncé](#) qu'en raison de la situation causée par la pandémie, la 9^{ème} édition du Forum mondial pour la démocratie "La démocratie au secours de l'environnement ?" se déroulera exceptionnellement sur une année entière et sera lancée le 18 novembre 2020, avec une campagne d'activités intitulée "12 mois pour répondre à 1 question".

11. Autres développements

Le 14 octobre, une nouvelle étude a été publiée "A mission to inform: journalists at risk speak out", qui analyse les pressions indues exercées contre les journalistes pour les empêcher de rendre compte librement ainsi que les stratégies qu'ils utilisent pour s'affranchir de la peur et continuer à remplir leur mission de surveillance publique. Elle a été rédigée par deux experts du Conseil de l'Europe en matière de liberté des médias, sur la base d'entretiens avec des journalistes de différents pays ([lien vers le communiqué de presse et l'étude](#)).

Le 22 octobre, le rapport biennal 2020 de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) évaluant les systèmes judiciaires en Europe a été publié ([lien vers le communiqué de presse et le rapport](#)). Pour la première fois, le rapport contient des profils de pays qui permettent également au lecteur de situer son pays par rapport aux autres pays européens.

Le 9 novembre, une conférence des ministres de la justice s'est tenue ([lien vers la page web de la conférence](#), avec le programme, les discours principaux et les conclusions) sur le thème "Indépendance de la justice et État de droit". Les conclusions indiquent notamment qu'"un pouvoir judiciaire indépendant et efficace constitue également un élément clé de la confiance du public dans la justice et, plus largement, dans les institutions démocratiques".